



PRÉFET MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE INTERPREFECTORAL

**Modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2016 portant désignation des membres du
Conseil maritime de façade de Méditerranée et
l'arrêté inter-préfectoral du 6 avril 2016 portant désignation des membres de la Commission
permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée**

Le préfet maritime de la Méditerranée,
Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement, et notamment son article L 219-6-1 ;
- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU le décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté interpréfectoral 09 juin 2015 portant composition du Conseil maritime de façade de Méditerranée modifié ;
- VU l'arrêté interpréfectoral 18 mars 2016 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;
- VU l'arrêté interpréfectoral du 18 mars 2016 portant composition de la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée
- VU l'arrêté interpréfectoral du 6 avril 2016 portant désignation des membres de la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée ;

ARRETENT

Article 1

La liste des personnes désignées pour siéger au Conseil maritime de façade de Méditerranée, telle qu'établie à l'article 1^{er} de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2016 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée, est modifiée comme suit :

2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- représentants du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Yannick CHENEVARD	Mme Maud FONTENOY

5. Collège des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou des usagers de la mer et du littoral

- représentants de la Fédération française motonautique

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Marie LHOMME	M. Stéphane NOTO

- représentants de la Fédération française de canoë-kayak

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. René REQUENA	M. Jean-Claude VIGUEREU

Article 2

Les membres du conseil maritime de façade désignés siègent pour une durée de trois ans à compter de la date de signature de l'arrêté de désignation initial en date du 9 juin 2015.

Article 3

La liste des personnes désignées pour siéger à la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée, telle qu'établie à l'article 1^{er} de l'arrêté inter-préfectoral du 6 avril 2016 portant désignation des membres de la Commission permanente du Conseil maritime de façade de Méditerranée, est modifiée comme suit :

- **Au titre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements**

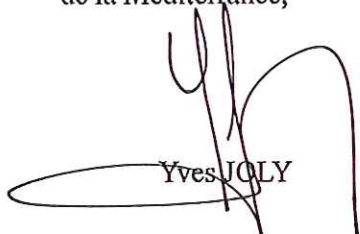
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Yannick CHENEVARD	Mme Maud FONTENOY

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

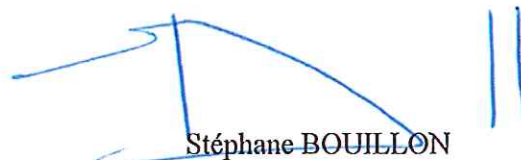
A Toulon, le 27 JUIN 2016

Le préfet maritime
de la Méditerranée,


Yves JOLY

A Marseille, le 13 JUIN 2016

Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur


Stéphane BOUILLON